

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF1437

présenté par

Mme Genetet, M. Tan, M. Masségli, Mme Lenne, Mme Thomas, Mme Sylla, Mme Lakrafi,
M. Mbaye, Mme Cazebonne, Mme Saint-Paul, M. Cabaré, M. Blein, Mme Rauch et Mme Krimi

ARTICLE 9**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Action de la France en Europe et dans le monde	0	0	0	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	0	0	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	+3 000 000	0	+3 000 000
Fonds de soutien aux acteurs de la présence française à l'international (<i>ligne nouvelle</i>)	+3 000 000	0	+3 000 000	0
TOTAUX	+3 000 000	+3 000 000	+3 000 000	+3 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à créer un fonds de soutien aux acteurs de la présence économique française à l'international.

Compte tenu de la crise économique et sociale mondiale qui s'amorce, il est essentiel d'apporter un soutien au dernier maillon de la chaîne de valeur de notre commerce international, à chaque fois qu'il est incarné par nos entrepreneurs français à l'étranger et nos Chambres de commerce et d'industrie françaises à l'étranger. Certaines de ces entreprises créées à l'étranger par des Français doivent être soutenues dès lors qu'elles participent activement au commerce international de la France en important et en distribuant des produits français (effet positif sur notre balance commerciale), ou bien qu'elles promeuvent la France et ses savoir-faire (acteur d'attractivité).

Ce soutien passe le plus souvent par les Chambres de commerce et d'industrie françaises internationales (CCIFI). Colonne vertébrale de notre dispositif économique à l'export, autofinancées par les cotisations de leurs membres et les activités qu'elles mettent en œuvre au service des entrepreneurs et dirigeants français à l'étranger, sans aucune subvention de l'État français à la différence de leurs homologues et concurrentes européennes notamment, les CCIFI sont aujourd'hui menacées, parce qu'elles perdent leurs membres touchés par la crise, et parce que les mesures de confinement leur interdisent toute activité événementielle. La deuxième enquête réseau réalisée par CCI France international au cours du mois de juin relève ainsi que sur les 124 chambres implantées dans 93 pays, 52 prévoient pour l'exercice 2020 une baisse entre 20 et 60 % de leur chiffre d'affaire, et 19 anticipent une chute de plus de 60 %. Au total, 64 % des CCIFI projettent un résultat déficitaire, pour une perte globale estimée à près de 3 millions d'euros.

L'État français sait la valeur de ce réseau puisque la Team France Export, lancée par le Premier Ministre en février 2018, a confié des missions de service public à plusieurs d'entre elles dans le cadre de sa réforme. À l'heure de l'impérieuse relance de notre économie, notre pays aura plus que jamais besoin de toutes ses PME exportatrices et de ses chambres de commerce pour les aider à conquérir de nouveaux marchés.

Pour toutes ces raisons, le programme n° 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », qui fait l'objet dans le cadre du présent projet de loi d'une ouverture de crédits de 100 millions d'euros, est minoré à hauteur de 3 millions d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement, de façon à ce que soit abondé, à due concurrence, le nouveau programme « Fonds de soutien aux acteurs de la présence française à l'international ». Cet apport constituerait une solution de court terme bienvenue, et nécessitera une réflexion approfondie lors du prochain exercice budgétaire.